

Avis n°2022.0015/AC/SESPEV du 17 février 2022 du collège de la Haute Autorité de santé relatif à la date de lancement de la campagne de vaccination 2022 contre la grippe à La Réunion

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 17 février 2022,

Vu les articles L. 161-37 et suivants du code de la sécurité sociale ;

Vu l'article L. 3111-1 du code de la santé publique ;

Vu le règlement intérieur de la commission technique des vaccinations et notamment son article IV.2 ;

Vu la saisine du Directeur général de la santé en date du 8 février 2022 ;

ADOpte L'AVIS SUIVANT :

La HAS a été saisie par le Directeur général de la santé afin de préciser la date de lancement de la campagne de vaccination 2022 contre la grippe saisonnière à La Réunion.

En effet, depuis deux ans, la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière à La Réunion a été décalée au 1^{er} juin au lieu de la mi-avril habituellement afin de tenir compte du contexte particulier lié à la pandémie et à la mise en œuvre exceptionnelle de la campagne de vaccination contre la COVID-19.

La HAS a pris en considération les éléments suivants :

- L'alerte de Santé Publique France relative au risque de « télescopage » des deux campagnes de vaccination ; à savoir grippe et COVID-19 (notamment rappel) à La Réunion et la proposition de débuter la vaccination antigrippale à partir de juin 2022.
- Les données épidémiologiques de la grippe à La Réunion :
 - o Pour l'année 2021 montrant une « *circulation de virus grippaux de faible intensité avec un décalage temporel par rapport aux années précédentes (début de l'épidémie fin novembre avec un pic épidémique en S51/2021 pour se terminer en janvier 2022)* ».
 - o Pour l'année 2020 où « *aucune activité grippale n'avait été observée* ».
 - o Entre l'année 2017 et 2019 montrant « *une activité grippale ayant débutée en fin d'hiver austral (août-septembre)* »
- L'avis n° 2021.0061/AC/SEESP du 23 août 2021 du collège de la Haute Autorité de santé relatif à la définition des populations à cibler par la campagne de rappel vaccinal chez les personnes ayant eu une primovaccination complète contre la Covid-19 aux termes duquel il est recommandé de procéder à l'administration concomitante du rappel des vaccins contre la Covid-19 et du vaccin contre la grippe saisonnière chez les personnes éligibles aux deux vaccinations.
- L'absence des données d'acceptabilité d'une vaccination grippe/COVID-19 simultanée.
- La position de la CTV réunie en séance extraordinaire le mardi 15 février 2022 recommandant le début de la campagne en avril 2022.

La HAS recommande de ne pas décaler le début de la campagne de vaccination contre la grippe à La Réunion pour l'année 2022 et de l'initier à la mi-avril comme habituellement.

Le présent avis sera publié au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 17 février 2022.

Pour le collège :
La présidente de la Haute Autorité de santé,
Pr Dominique LE GULUDEC
Signé